

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Bevölkerung und Arbeit
Schlagworte	Arbeitsrecht
Akteure	Andere Gewerkschaft
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bevölkerung und Arbeit, Arbeitsrecht, Andere Gewerkschaft, 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitnehmerschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

ILO Internationale Arbeitsorganisation

OIT Organisation internationale du travail

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitnehmerschutz

ANDERES
DATUM: 31.12.2013
LAURENT BERNHARD

Suite aux licenciements des grévistes de l'hôpital de La Providence à Neuchâtel (cf. section « Grèves »), **le syndicat suisse des services publics (SSP) a saisi l'Organisation internationale du travail (OIT)**. La Suisse a ratifié les conventions de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, mais n'a pas encore entériné de loi conforme au droit international. Cette plainte s'ajoute à celle que l'Union syndicale suisse (USS) avait déposée en 2003 et réactivée en 2012. Par ce biais, les milieux syndicaux entendent augmenter la pression sur les autorités fédérales afin qu'elles mettent en place une législation qui protège davantage les personnes de confiance, les militant(e)s syndicaux et autres membres de commissions d'entreprise contre les licenciements. Pour rappel, le Conseil fédéral avait chargé en 2012, dans l'optique de relancer un projet de loi sur un durcissement en matière de licenciements abusifs, le Département fédéral de justice et police (DFJP) de rédiger, en collaboration avec le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), une étude approfondie à ce sujet.¹

1) NZZ, 24.6.13; TdG, 11.4.13.